

Compte-rendu rédigé par les élus de l'opposition :

Michel Aurignac, Patrick Moura et Corinne Panatier.

Secrétaire de séance : Mme Capélani

Absents : Montin Isabelle, Vanhooren Audrey, Labarrère Guy.

Le compte-rendu de la séance du 23 juin 2020 est adopté à l'unanimité.

1 – Signature des contrats de travail :

Le conseil municipal accorde à l'unanimité au maire la possibilité de signer les contrats de travail pour l'embauche du personnel nécessaire au remplacement des agents titulaires ou contractuels. Cette autorisation est soumise à des cas bien spécifiques d'absences (maladie, formation, congés parental etc.)

2 – Modification emploi permanent :

Un agent des écoles a obtenu son diplôme d'ATSEM (*nous adressons à Angélique toutes nos félicitations*). Afin de régulariser cette situation, les élus décident de modifier les termes de son contrat de travail de 25 heures en intégrant sa nouvelle fonction d'ATSEM. Décision prise à l'unanimité.

3 – Frais de déplacements des agents en mission :

Les employés de la commune sont amenés à effectuer des déplacements professionnels pour assurer les missions qui leur sont confiées. Les dépenses engendrées par ces obligations doivent être remboursées par la collectivité. Cette délibération est votée à l'unanimité.

4 – Versement d'une prime exceptionnelle :

Le maire informe que durant la période de confinement les 3 secrétaires ont dû venir travailler à la mairie. Il propose de leur verser une prime exceptionnelle de 200 à 300 €.

Au global ce sera 800 € qui seront distribués au 1er octobre 2020. Adopté à l'unanimité.

5 – Cahier des charges pour mise en fermage des taches :

Tous les 9 ans il faut renouveler les baux de location des tâches de fourrage. Ces baux sont réservés aux agriculteurs d'Asson et d'Arthez-d'Asson pour couper les fougères. A ce jour 3 agriculteurs exploitent des parcelles. Les nouveaux engagements se feront sur la base forfaitaire annuel de 16 € par tâche jusqu'au 31 décembre 2029. La délibération est acceptée à l'unanimité.

6 – ALSH modificatif des comptes :

Une erreur comptable relevée par le Trésor Public de Nay dans les comptes du Centre de Loisirs de la commune oblige les élus à revoir la délibération numéro 24 du 22 juin 2020. Il convient d'ajouter la somme de 620 € au chiffre du budget 2020 soit un total rectifié de 67 752 €. Ce point est adopté à l'unanimité.

7 – Servitude de passage réseaux SDEPA :

Le Syndicat d'électrification des Pyrénées Atlantiques a procédé en 2019 à l'enfouissement des lignes électriques sur le chemin de l'Arriucour. Le réseau emprunte la voirie communale, une convention tardive mais nécessaire doit être conclue entre la commune et le SDEPA.

Le conseil municipal donne son aval à cette délibération.

8 – Demande de subvention pour la voirie communale.

Le montant TTC des travaux voirie pour l'année 2020 sont estimés à 48 255 € ttc, le Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques va être sollicité à hauteur de 10 053 €, le solde 38 200 €, sera financé par Asson.

Proposition validée à l'unanimité.

9 – Tarif location salle Isarce :

L'association de Sophie Berna sollicite la location de la salle de l'Isarce pour assurer des cours de gymnastique à raison de 2 séances hebdomadaires le mardi soir et le jeudi soir. Le conseil municipal valide la proposition du maire de fixer le montant annuel de la location à 200 €.

10 – Tarif location local cabinet médical :

L'ex cabinet du docteur Mesnard est actuellement occupé 2 après-midi par semaine pour des séances de sophrologie. Une nouvelle activité de soins corporels est proposée par Mme Nadège Lalanne, elle souhaite occuper le local 2 demi-journées. Le conseil municipal valide à l'unanimité la location de cet espace pour un montant mensuel de 104 €.

11 – Tarif location appartement communal :

Le logement situé au-dessus de la Poste étant libre d'occupant, le maire souhaite louer ce T4 de 86 m² au tarif de 700 €. La rénovation de cet appartement est en cours (2 000 € d'investissement selon le maire). La fin des travaux est prévue mi-octobre 2020 ; il sera donc disponible aux alentours de cette date.

L'ensemble du conseil valide ce point.

12 – Indemnités de fonction des élus- modification :

Patrick Moura ayant renoncé à percevoir l'indemnité d'élus, il convient de réaffecter cette somme (900 € /an) dans le budget communal. L'unanimité est acquise pour ce point.

13 – Comité consultatif :

Le maire souhaite renouveler l'expérience et la mise en place d'un Comité Consultatif chargé de faire des propositions au maire et de donner des conseils. Il sera constitué de 12 membres au lieu de 10 lors du mandat précédent. Les 12 personnes ont été sélectionnées par le premier édile et la première réunion se tiendra le 29 septembre 2020. La délibération est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Patrick Moura souhaite connaître les modifications apportées dans les effectifs. Le maire nous informe que Denis Dourau a été recruté définitivement en remplacement d'Hervé Madelrieu et que Mikael Chaizy a été recruté au 1er septembre 2020 sur le poste d'agent d'entretien créé le 2 juin 2020.

Nous avons appris des changements au niveau du personnel des écoles : le contrat de Véronique Leborgne employée depuis 6 ans par la mairie n'est pas renouvelé. Mais Marie Legrandvallet intègre l'effectif des agents communaux.

A la question de savoir où en est le projet de piste de quad vers la cabane de l'Isarce, le maire répond qu'il n'a pas d'information. *Il semblerait que l'entreprise retenue pour faire la piste soit la SOTRAVOS et que les travaux, financés en totalité par le Groupement Pastoral soient en passe de débiter.*

Un projet qui tient à cœur à l'opposition consiste en la création sur la commune d'une Maison d'Assistance Maternelle (MAM) voire de mini-crèche.

Le maire d'Asson a été nommé vice-président de la commission « Petite Enfance » à la Communauté de Communes du Pays de Nay, et a donc tous les atouts pour porter un tel projet sur notre commune.

Nous lui avons demandé de s'engager dans cette voie. Il a indiqué que l'offre pour la petite enfance sur l'intercommunalité portait sur 3 crèches (Arros-de-Nay, Boeil-Bezing et Assat), c'est-à-dire des sites positionnés sur la partie sud de notre territoire. Le maire a convenu que le piémont manquait de moyens.

Nous espérons que le message est passé et qu'il fera tout son possible pour ne pas oublier l'implantation de structures d'aides aux jeunes enfants sur ASSON.

La séance a été clôturée à 22 heures.

Les rédacteurs. Michel Aurignac, Patrick Moura, Corinne Panatier